



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 26 novembre 2010 - n°273/D030

PROJET D'AVIS 2011

PROPOSÉ PAR LES COMMISSIONS DU CNIS

Conseil National de l'Information Statistique

PROJET D'AVIS
des commissions du CnisSOMMAIRE

	page
AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS	
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	3
• EMPLOI, REVENUS	5
• ENTREPRISES	7
• EVALUATION RECENSEMENT DE LA POPULATION	9
• ENVIRONNEMENT	10
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	11
• SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE.....	13
• TERRITOIRES.....	15

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Démographie et questions sociales** des 7 avril et 4 novembre 2010

1. Le Cnis salue l'importante contribution au débat sur les besoins statistiques que constitue le **rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations** (Comedd). Il a pris note des recommandations concernant la statistique publique et réaffirme avec lui que les discriminations selon l'origine doivent s'étudier à partir d'analyses multicritères « toutes choses égales par ailleurs ».

Il salue l'effort de la statistique publique depuis plusieurs années pour introduire dans le dispositif statistique de base les informations sur la nationalité et le pays de naissance (ou départements pour les DOM) des individus et de leurs parents nécessaires pour étudier les discriminations liées à l'origine. Il souhaite que ce recueil permette de construire des indicateurs à un niveau de détail pertinent. Il invite à poursuivre, au sein du Cnis, la réflexion sur l'opportunité d'introduire dans le questionnaire du prochain cycle des enquêtes de recensement, des questions sur la nationalité et lieu de naissance des parents. Il soutient l'introduction de ces questions dans une enquête associée au recensement.

Il soutient également le principe de la réalisation, à période régulière, d'une enquête dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités.

2. Le Conseil se félicite de la publication, par l'Ined et l'Insee, dans les délais prévus, **des premiers résultats de l'enquête « trajectoires et origines » et la livraison des fichiers de production et de recherche** qui permettent l'analyse statistique des discriminations. Il demande à nouveau que lors de la mise à disposition des données anonymisées de cette enquête pour des projets de recherche l'accès aux variables sensibles se fasse après consultation du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales.
3. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom.

Il demande en particulier que la réflexion se poursuive pour étudier toutes les conséquences de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées et de son articulation avec les procédures d'attribution du label d'intérêt général** aux enquêtes du SSP.

4. Le Conseil salue la participation de la France aux travaux sur un **indice de dépense des propriétaires occupants**. Il souhaite être informé régulièrement de l'avancement du dossier. Il recommande la publication régulière d'un indice dans les délais les plus courts possibles.
5. Le Conseil a pris note des informations statistiques déjà disponibles pour évaluer les **différentes composantes de la qualité de la vie** dans le prolongement des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il suivra avec intérêt les travaux de l'Insee visant à apprécier la perception par les ménages des éléments complémentaires, notamment ceux relevant du bien être perçu. Il recommande que les travaux ultérieurs s'intéressent tout particulièrement aux populations ayant à subir une accumulation de mauvais indicateurs de qualité de la vie.

6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée des travaux du groupe de travail du Cnis consacré au **mal logement**. Il recommande la poursuite des travaux pour préciser les concepts et nomenclatures nécessaires à l'analyse des différentes situations de mal logement.
7. Le Conseil insiste pour que **l'enquête nationale sur le logement**, indispensable pour une connaissance approfondie des conditions de logement soit à l'avenir réalisée à un rythme quinquennal. Il souhaite que l'échantillon de l'enquête 2013 soit suffisant pour fournir des informations à un niveau de détail comparable à celui que permettait l'enquête 2006.
8. Le Conseil rappelle l'intérêt de disposer des **informations d'origine fiscale** (filocom) pour apprécier au niveau local le parc et les conditions de logement.
9. Le Cnis rappelle aux administrations la nécessité de **respecter les règles relatives à l'anonymat et à la protection des personnes** dans les fichiers de données qu'ils constituent notamment sur les personnes sans domicile.
10. Le Conseil salue la qualité des travaux du groupe de travail sur « **la connaissance des associations** ». Il approuve les recommandations du rapport. Le Conseil apprécie le classement effectué des recommandations en fonction de leur intérêt et de leur faisabilité. Ceci devrait faciliter l'établissement par le SSP d'un calendrier réaliste de ses travaux. Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre.
11. Le Conseil a pris connaissance de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées**. Il précise que l'étalonnage ne concerne que la production de données statistiques *stricto sensu*. Il souhaite que la procédure soit une nouvelle fois examinée après une première expérimentation.
12. Le Conseil souhaite que les projets statistiques sur les **questions de l'immigration** soient présentés lors d'une prochaine commission démographie et questions sociales.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Emploi, qualifications et revenu du travail** du 31 mars et
17 septembre 2010

1. Le Conseil a pris note avec intérêt des résultats du groupe de travail interinstitutionnel sur **la mesure des emplois vacants**. Ces résultats font suite à une demande d'Eurostat et aux recommandations du rapport du Cnis « emploi-chômage-précarité ». Le Conseil soutient la mise en œuvre de ces recommandations qui permettront d'améliorer la mesure des emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés du secteur concurrentiel, puis dans celles de moins de 10, enfin dans la fonction publique à l'horizon 2012. Il souhaite être tenu régulièrement informé des progrès réalisés dans la construction de ces indicateurs et des conditions de leur diffusion.

Pour compléter l'analyse du marché du travail aux niveaux territorial, sectoriel et de qualification et répondre aux recommandations du groupe dit « de Foucauld », le Conseil souhaite que la Dares mette à disposition, de manière cohérente sur son site, la définition des différents concepts sur les besoins de recrutement et l'ensemble des travaux d'analyse s'y rapportant.

2. Le Conseil prend acte de l'avancée des travaux menés par la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) pour mettre en correspondance **le cadre national de certification professionnelle** avec le cadre européen de certification (CEC).

Il est conscient des difficultés rencontrées pour établir cette correspondance pour plusieurs niveaux de certifications. Il encourage la poursuite des travaux de la CNCP avec les départements ministériels, et les partenaires économiques et sociaux pour rendre compatible et cohérent leur classement à un niveau fin avec le CEC. Il souhaite que cette réflexion puisse déboucher sur une nouvelle classification des certifications qui tienne compte des évolutions de la structure des qualifications, et du rapprochement des systèmes universitaires européens. Le SSP fournira pour sa part les éléments de cadrage statistique qui s'avèreront nécessaires à cette réflexion.

3. Le Conseil se félicite de la mise à disposition pour la première fois en 2011 d'un fichier DADS regroupant des **données individuelles sur l'emploi et les salaires de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des particuliers employeurs et du secteur agricole**. Il note que la profession détaillée (PCS 4 chiffres) sera de plus disponible. Il sera ainsi possible d'élargir le champ des études et recherches, menées à partir des DADS, tant aux niveaux national que local.
4. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la mise à disposition simultanée de données sur les rémunérations dans les trois composantes de **la fonction publique** (État, Territoriale et Hospitalière). Il soutient par ailleurs les travaux engagés par la DGAFP pour étendre à la fonction publique les dispositifs d'enquêtes (Sumer 2009, extension Génération 2010, Salsa-FP 2010, CVTS-FP 2011) afin de favoriser les **comparaisons entre salariés du secteur public et du secteur privé**.
5. Le Conseil salue la poursuite de la mise en œuvre des **recommandations du rapport de Foucauld** au niveau national et même européen. Il souligne la nécessité de poursuivre en continu **les efforts de pédagogie** auprès des journalistes pour faciliter les commentaires sur l'ensemble des indicateurs du marché du travail aux niveaux national et régional.
Le Cnis souhaite que la commission fasse un point de suivi régulier des recommandations du rapport.

6. Le Conseil soutient les travaux méthodologiques engagés par l'Insee, dans le prolongement du rapport de Foucauld, pour mettre à disposition des données longitudinales de l'enquête emploi. Ces nouvelles informations permettront notamment de mesurer les mouvements d'un trimestre à l'autre et d'éclairer **la dynamique des situations sur le marché du travail**. Il note que ces investigations seront également menées au niveau européen.
7. Le Conseil a pris note des difficultés rencontrées sur les **estimations trimestrielles d'emploi** et des mesures prises pour les résoudre qui ont conduit notamment à revoir le schéma de publication associé. Il soutient les travaux engagés sur les estimations localisées d'emploi (Estel) qui permettront d'améliorer encore les estimations d'emploi tant au niveau national que sur des zones géographiques fines et de produire des informations sur l'emploi cohérentes entre les différents niveaux géographiques.
8. Pour répondre à la demande de la Cour des comptes de formuler des propositions afin d'améliorer la connaissance statistique des **emplois dans les services à la personne**, le Conseil prend acte de la mise en place à sa demande d'un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares. Ce groupe dressera un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formulera des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles. Il présentera les résultats de ses travaux devant la commission en 2011.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Entreprises et stratégies de marché** les 16 avril et 11 octobre 2010

1. Le Conseil a pris connaissance **des travaux de l'observatoire des prix et des marges dans l'agroalimentaire** ; il suivra avec intérêt les études engagées. Le Cnis encourage l'Insee à transmettre à l'observatoire les niveaux de prix moyens issus de l'enquête sur l'observation des prix dans l'industrie et les services (OPISE), branche par branche, à l'occasion du changement de base. Il enregistre que les prix moyens à la production définis pour cet exercice devraient être inspirés des prix moyens à la consommation. Le Conseil souhaite que ces prix moyens permettent de distinguer les différentes formes de distribution.
2. Le Conseil salue l'importance et la qualité des travaux du **groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction »**. Il prend bonne note des nombreuses recommandations de ce rapport dont il suivra régulièrement la mise en œuvre. Il insiste sur la nécessité d'un accès large à une version anonymisée du fichier Filocom et souhaite que les informations notariales soient disponibles plus rapidement.

Il demande que la réflexion se poursuive pour étudier toutes les conséquences de la procédure proposée **d'étalonnage des données privées et de son articulation avec les procédures d'attribution du label d'intérêt général** aux enquêtes du SSP.

3. Le Conseil note que la première phase du **recensement agricole** par le Service de la statistique et de la prospective, SSM agriculture, prend en compte les innovations annoncées, tant pour la collecte des données assistée par informatique que pour le pré-remplissage des questionnaires. Il apprécie que la charge de réponse des exploitants agricoles s'en trouve allégée. Il suivra avec attention la 2ème phase de recueil des données qui consiste à recourir aux fichiers administratifs.
4. Le Conseil suivra avec intérêt **la diffusion des résultats du recensement agricole 2010** par le SSM Agriculture. Il prend note de la convergence des unités interrogées avec le répertoire Sirène et soutient la réflexion engagée sur un répertoire statistique des exploitations agricoles.
5. Le Conseil prend acte des actions engagées pour la mise en œuvre des recommandations du rapport « Bernadet » sur **l'inventaire des besoins d'information sur les transports**. Il se félicite de la mise en place d'un comité de coordination sur les statistiques des transports au sein du Meeddm impliquant l'ensemble des décideurs ministériels. Il souhaite que ce comité appuie les mesures nécessaires à l'obtention des informations de base. Il approuve les propositions de travaux en matière de suivi des prix.
6. Le Cnis note les avancées réalisées du cadre juridique de la collecte qui **faciliteront la production d'informations statistiques d'intérêt général sur les transports**. Il souhaite que ces informations soient mises à disposition du public par le SOeS conjointement avec la Commission des comptes des transports. Le Cnis a pris connaissance des difficultés rencontrées sur le plan juridique dans le domaine ferroviaire et sur la circulation routière et demande que des initiatives fortes soient prises pour les lever.
7. Le Conseil salue la diffusion des premiers résultats issus du nouveau système d'enquêtes structurelles annuelles auprès des entreprises (**Ésane**) pour 2008 et 2009. Il souhaite que les résultats détaillés pour 2009 au niveau 5 de la nomenclature d'activités françaises (NAFrev2)

soient mis à disposition dès le premier semestre 2011. Il demande que la charte de partenariat avec les organisations professionnelles permette de leur diffuser des résultats détaillés.

8. Le Cnis note que le nouveau dispositif É sane génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport au système précédent. Il demande que **les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension** par leurs utilisateurs. Il invite l'Insee à présenter largement le dispositif et ses résultats.

PROJET D'AVIS

proposé par la Commission Nationale d'**Évaluation du recensement de la population**

1. La Commission s'est félicitée de **la diffusion des deux documents à l'usage des élus** présentant de façon pédagogique et synthétique le processus qui va des opérations de recensement qu'ils mènent aux chiffres de population légale, puis dans un deuxième temps de ces chiffres aux dotations qui leur sont versées sur la base de la population. Cette diffusion par courrier à l'attention des élus, simultanément à celle des populations légales 2011, a pu être réalisée avec la contribution de l'INSEE et de la DGCL.
2. La Commission a apprécié les travaux effectués par le **groupe de travail sur le RIL** (répertoire d'immeubles localisés). La collaboration entre les communes et l'Insee sur l'expertise du RIL s'avère essentielle pour la qualité de la collecte aussi la commission suivra avec attention la réalisation d'une enquête par internet auprès des communes destinée à apprécier la diversité des situations de gestion du RIL.
3. Conformément à son mandat, la Commission a procédé au **bilan de la collecte des enquêtes de recensement de la campagne de l'année**. Elle a noté le bon déroulement de la campagne 2010 marquée par une stabilisation des faibles taux de feuilles de logements non enquêtés (FLNE), et le bon accueil de l'enquête « Familles et logements » dans le cadre de l'expérimentation menée dans 5 régions.
4. La Commission a apprécié **les efforts de communication et les nouveaux dispositifs**, introduits dans le cadre de la collecte de 2011, malgré les restrictions budgétaires (collecte par Internet pour les marinières, aide mémoire pour les agents recenseurs).
5. La Commission attire **l'attention sur les efforts de pédagogie nécessaires auprès des communes qui passent le seuil de 10.000 habitants** ; ce passage génère une rupture du dispositif de collecte et/ou la nécessité d'élaborer un RIL.
6. La Commission est très attentive à **la mise en place du groupe de travail pour la rénovation du questionnaire** du recensement pour la collecte 2014, en collaboration entre la CNERP et la commission « Démographie et questions sociales ». Ce questionnaire doit pouvoir évoluer pour prendre en compte les changements sociodémographiques. La Commission souligne l'intérêt de la contribution à cette réflexion des associations d'élus des communes.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Environnement et développement durable** du 10 juin 2010

1. Le Cnis prend acte du succès de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le CESE, le Meeddm et le Cnis dans le cadre de la loi Grenelle. Il se félicite que cette concertation ait permis de préciser les **indicateurs associés à la stratégie nationale de développement durable (SNDD)**. Il formule le souhait que les indicateurs demandés aux collectivités locales et aux entreprises soient cohérents avec ceux de la SNDD.

Le Cnis demande que le débat se poursuive sur les **indicateurs territoriaux** dans une commission *ad hoc* du Cnis. Il demande que le groupe technique chargé de préciser certains concepts, d'améliorer les indicateurs retenus et de travailler sur ceux laissés en « *pouponnière* » présente le résultat de ses travaux en 2011 lors de réunions de la commission de concertation.

2. Le Conseil réaffirme l'importance d'une diffusion ambitieuse et soignée du **tableau de bord ainsi défini par ces indicateurs**. Ce tableau de bord et sa mise à jour annuelle deviendra ainsi une référence dans les débats sur notre développement comme l'a demandé l'avis du CESE. Il souhaite qu'une nouvelle conférence soit organisée en 2012, avant la mise en place de la nouvelle SNDD et après la diffusion des IDD européens.
3. Le Conseil salue les travaux réalisés par l'Insee et le SOeS et l'Ademe pour mesurer le contenu en carbone de la demande finale (consommation par catégorie de ménages et contenu du caddy). Il soutient les travaux engagés qui permettront d'**évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux** en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale : comptes de flux de matières, coûts non payés des impacts environnementaux, coûts d'épuisement des ressources naturelles.
4. Le Conseil a pris bonne note de la mise en œuvre du règlement européen en matière de **statistique sur les déchets** et des progrès restant à faire. Il exprime le vœu que les développements nouveaux envisagés ne conduisent pas à la mise en place de nouvelles enquêtes lourdes pour des entreprises.
5. Le Conseil se félicite des progrès réalisés par les différentes composantes du SSP (SOeS, Insee, Dares, Drees, SSM-agriculture) pour prendre en compte le développement durable dans les opérations statistiques. Il soutient particulièrement les projets d'enquêtes sur la **maîtrise de l'énergie dans les logements** et sur la prise en compte du développement durable par les entreprises.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Services publics et services aux publics** des 26 mai et
24 novembre 2010

1. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des dispositifs statistiques disponibles pour apprécier les dépenses de soins. Il considère que seule la connaissance de **l'articulation entre remboursements de l'assurance maladie obligatoire et des assurances complémentaires** permettra de connaître le coût des dépenses de soins réellement supporté par les ménages. Il sera ainsi possible de comprendre les inégalités dans ce domaine.

Le Conseil soutient les efforts entrepris dans ce sens par l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (Irdes), l'Institut des données de santé, la CNAM-TS et la Drees pour rapprocher les données de l'enquête Santé protection sociale (SPS) de données administratives sur les remboursements. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ces travaux.

2. Le Conseil encourage l'Institut des données de santé (IDS) à poursuivre ses efforts pour **faciliter l'accès à des données** agrégées et individuelles du SNIIRAM à des fins d'établissement de statistiques

3. Le Conseil redit l'importance qu'il accorde à la **constitution d'un système d'information permettant de suivre les parcours scolaires des élèves et étudiants**. Il encourage la poursuite d'enquêtes par panel pour collecter des informations sur le jeune et sa famille qui sont absentes des bases de données administratives alors qu'elles peuvent jouer un rôle déterminant pour le déroulement de la scolarité. Il prend note que seule la mobilisation à des fins statistiques de données administratives permettra de suivre régulièrement des « cohortes » d'élèves ou d'étudiants pour étudier des populations particulières ou produire des indicateurs de parcours à un niveau géographique infranational.

4. Le Conseil est conscient de la **nécessité de disposer d'un identifiant national élève pour réaliser des études longitudinales** et soutient en conséquence les actions menées en ce sens sous la coordination de la DEPP. Il demande que toutes les mesures soient prises pour **garantir la confidentialité des données individuelles, notamment par le cryptage des identifiants**. Ce cryptage protégera les individus tout en permettant des recherches ciblées. Il demande que cet identifiant ne soit pas conservé plus de cinq ans après la sortie du jeune du système scolaire. Il rappelle que des formalités doivent être réalisées auprès de la Cnil avant tout appariement de fichiers administratifs.
Compte tenu de l'importance de ce projet, le Cnis souhaite être informé chaque année de son avancement.

5. Le Conseil confirme l'importance de disposer d'information sur la **mesure des résultats du système éducatif**. Il soutient la consolidation d'un dispositif d'enquêtes visant à appréhender les transitions entre les systèmes d'enseignement, scolaire ou supérieur, et la vie active. A ce titre, il suivra tout particulièrement les résultats de l'enquête « génération 2007 » et demande que le dispositif de mesure de l'insertion professionnelle des diplômés de l'université remplisse tous les critères de qualité statistique, notamment dans le respect du secret statistique, le protocole d'enquête et la diffusion des résultats.

Il rappelle que la diffusion statistique des résultats doit être distinguée de la communication politique conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

6. Le Conseil a pris connaissance de **l'état d'avancement du projet d'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)** qui doit permettre de mieux comprendre comment les parcours familiaux, sociaux, scolaires, sanitaires, le contexte environnemental affectent le devenir des enfants. Il a noté que les enquêtes nationales en maternité et à 6-8 semaines auront lieu sur l'année 2011.

Il prend bonne note des modalités novatrices adoptées pour garantir la confidentialité des données. Il rappelle le besoin d'être informé régulièrement sur les travaux des différentes instances et sur les conditions de fonctionnement de l'instance *ad hoc* chargée de statuer sur les demandes d'accès aux données à des fins d'études et de recherches.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Système financier et financement de l'économie** des 9 avril et 7 octobre 2010

1. Le Conseil se félicite de la publication par la Banque de France et l'Insee des éléments qui permettent de comprendre **les écarts entre la mesure de la valeur ajoutée et celle du produit net bancaire** suite aux recommandations du groupe de travail sur les "Groupes financiers". Il demande la publication annuelle de ces éléments en marge de la publication des comptes nationaux.
2. Le Conseil insiste sur la nécessité de disposer d'informations **statistiques par ligne de métier** dans le prolongement du rapport sur les groupes financiers. Il se félicite que l'Insee, la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers soient prêts à participer, à partir de septembre 2011, à un groupe technique chargé d'explorer la possibilité et les conditions de mise en place de statistiques par activités. Il souhaite que le mandat de ce groupe soit présenté à la prochaine réunion de la commission.
3. Le Conseil approuve la définition claire et opérationnelle du **microcrédit professionnel et personnel** mise au point par le groupe de travail. Cette définition sera transmise immédiatement au ministre de l'économie et au Parlement pour faire référence dans la mise en place d'un cadre statistique pour le microcrédit, sans attendre la publication du rapport définitif.

Il soutient la collecte sur cette base par la Banque de France d'informations sur le microcrédit professionnel et personnel auprès des banques et des institutions de microcrédit et autres associations actives dans ce domaine. Il encourage la deuxième phase des travaux du groupe pour caractériser les bénéficiaires du microcrédit.

4. Le Conseil se félicite de la mise en place d'**une collecte statistique sur la titrisation** en France, ainsi que dans le reste de la zone euro. Elle devrait permettre de mieux appréhender l'importance du recours à cette technique de refinancement et de transfert de risques. Le Conseil encourage la Banque de France à publier des statistiques sur ce volet dès que celles-ci seront fiabilisées.
5. Le Cnis se félicite de la publication mensuelle par la Banque de France d'un nouveau « Stat info » sur **les crédits aux entreprises** avec des indicateurs permettant une meilleure connaissance de leur financement. Il note que les séries chronologiques seront disponibles sur le site et qu'une réflexion est en cours pour présenter ces informations selon la nouvelle définition des entreprises.
6. Le Conseil a noté que l'Insee et la Banque de France participent à une Task Force mise en place par la BCE et Eurostat sur **la mesure des services financiers indirectement mesurés (SIFIM)**. Il demande à être tenu informé régulièrement de l'avancée de ses travaux et de ses conclusions.
7. Le Conseil salue comme un progrès en termes de communication **la présentation conjointe par l'Insee et la Banque de France des comptes non financiers et financiers sur l'année 2009**. Il demande à ce que lui soit présenté et diffusé largement chaque année un exercice de synthèse de ce type, permettant d'analyser la façon dont l'évolution récente de l'économie réelle s'est traduite en terme de financement.

8. Le Cnis a pris connaissance avec intérêt des statistiques présentées par la Banque de France concernant **la détention des actions françaises du CAC 40 par les non résidents**. Il demande à ce que lui soit présenté périodiquement un point sur les évolutions qui pourraient intervenir sur la détention des autres types de titres français.

9. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de la présentation des données de la Fédération bancaire qui permettent de **mesurer l'emploi dans les banques**. Il souhaite que ces données soient harmonisées avec les autres sources disponibles afin de disposer d'une information cohérente sur l'ensemble du secteur bancaire. Il demande que soit étudiée la possibilité de comparer l'emploi et les rémunérations par grande ligne de métier.

10. Le Conseil constate que de nombreuses informations existent sur **le financement des PME**. Il demande que l'information pertinente soit regroupée pour en faciliter l'accès aux utilisateurs.

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Territoires** du 28 septembre 2010

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt des dernières avancées en vue de produire et diffuser des statistiques sur les effectifs de population selon **un maillage par « carreau »** dans un cadre harmonisé national et européen. Il a noté les perspectives d'élargissement de ce maillage à d'autres sources géolocalisées sur les ménages et les entreprises. Il recommande que soient engagées en 2011 les actions nécessaires pour assurer d'une part le traitement du secret statistique dans les différents domaines couverts et d'autre part une définition commune au service statistique public de la géographie du « carreau ».
2. Le Conseil salue la mise à disposition sur le site « statistiques locales » de l'Insee des **données statistiques au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. Il encourage l'enrichissement progressif de l'information disponible à ce niveau géographique qui doit être maintenant considéré comme une zone de diffusion standard des données locales.
3. Le Conseil a pris acte du lancement du chantier de révision des **principaux zonages d'études** de la statistique publique par l'Insee et la Dares sur la base des recommandations du groupe de travail du Cnis « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des personnes et des activités sur le territoire ». Il souhaite que les travaux engagés permettent de mettre en œuvre les zonages actualisés pour la diffusion sur insee.fr en 2011 des résultats du recensement de 2008. Le Cnis demande que la mise à disposition de ces zonages soit accompagnée des explications nécessaires à leur bonne utilisation dans le débat public.
4. Le Conseil encourage la production et la diffusion régulière **d'indicateurs départementaux** comparables portant sur le champ des politiques sociales décentralisées et leur contexte. Il salue la qualité des travaux du groupe « indicateurs sociaux départementaux ». Il se félicite de l'expérimentation en cours des indicateurs proposés, dans le cadre d'une collaboration élargie entre conseils généraux volontaires, représentants du service statistique public et organismes nationaux producteurs.
5. Le Conseil a pris connaissance de l'avancement des travaux du groupe sur **la diffusion du recensement** et de l'ouverture en 2011 d'un nouveau service de diffusion de données infracommunales sur des zones à façon. Il suivra avec intérêt les propositions qui seront faites pour faciliter la recherche de l'information sur insee.fr..
6. Avec le développement de la mobilité, en particulier celle liée au tourisme, **la population « présente »** en un lieu donné à un moment donné peut être notablement différente de cette population « résidente ». La population présente permet d'estimer et de calibrer les besoins d'équipements en fonction de pointe de fréquentation. Le Conseil demande que le SSP examine les conditions d'actualisation des travaux initiés par la direction du tourisme en fonction des différents types de territoires concernés..
7. Le Cnis se félicite des progrès réalisés dans **la couverture statistique des outre-mer** depuis le constat réalisé en 2007 par le groupe de travail "Statistiques DOM-COM". Il a pris note de la mise à disposition d'informations statistiques pour chacun des DOM dans les publications nationales complétée par des publications régionales variées et abondantes. Il salue la

création du portail statistique de la DéGéOM ("Observatoire des outre-mer") et la rénovation prochaine du site CEROM.

8. Le Conseil suivra avec attention **la montée en charge des opérations statistiques à Mayotte**, et souhaite une meilleure valorisation des données produites par les instituts territoriaux des collectivités d'outre-mer.